

Lettre de la citoyenne Valant qui demande la libération de son mari, en annexe de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de la citoyenne Valant qui demande la libération de son mari, en annexe de la séance du 25 nivôse an II (14 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 331-332;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36128_t2_0331_0000_12

Fichier pdf généré le 15/05/2023

relle publique et qui ne respire que la bienveillance pour tout le monde.

Je suis avec toute sincérité, Messieurs.
Votre très humble serviteur.»

MENDEL OPPENHEIM.

N.S. Il y a quelques semaines que je me suis prévalu sur les Vandenyver par un[e] trait[e] de la somme de 12 175 l.; mais je ne crois pas que ce trait (sic), sera acquitté.

J'observe, dit CLAUZEL, qu'un décret porte la confiscation des biens des sujets des tyrans avec lesquels la république est en guerre; je demande l'ordre du jour. (*Adopté*) (1).

61

[*Le cⁿ Babu, au présid. de la Conv., 21 frim. II*]
(2)

« Citoyen Président, le citoyen Babu a l'honneur de présenter à la Convention les moyens de forcer les puissances coalisées à nous demander la paix et surtout les Anglais, en interceptant tous leurs vaisseaux de commerce dans leurs trajets de la Manche et d'amener par là l'abondance de toutes les choses que produit l'univers dans notre République par les prises que cela nous mettra à même de faire par la manœuvre de l'importante découverte des thrirèmes ou vaisseaux à rames des anciens dont j'assure faire plus de deux lieux par heure dans un temps calme ou modéré. Ces vaisseaux seront construits avec un rostrum ou éperon par lequel le plus petit vaisseau des Romains pouvait couler bas le plus fort vaisseau en appliquant bien son éperon. L'histoire nous fait mention d'une de leurs trirèmes qui vinrent au pouvoir des Romains; une petite galère des Romains piqua la principale trirème de Memnon, général des Macédoniens laquelle portait seize cents rameurs, tous occupés à ramer. Par cette piqure prête à couler bas, elle fut obligée de se rendre à Dulus, général romain lequel obtint le triomphe en faisant remonter le Tibre à ce vaisseau. On peut expliquer tous les passages les plus obscurs de la Marine des anciens par les moyens des trirèmes dont j'ai fait l'essai au Havre de Grâce et à Dunkerque en 1762 sous le ministère de Choiseul, alors Ministre de la Guerre dont cela a occasionné la paix avec l'Angleterre. Au Comité de la Marine, on a toutes les pièces qui sont relatives pour demander un secours provisoire. Elle fut renvoyée au Comité des secours, lequel l'a renvoyée au Comité de marine, et l'Assemblée m'a accordé sur le rapport du citoyen Michel un secours provisoire qui était le minimum des découvertes, lequel a servi à payer les dettes que j'ai contractées pendant plus d'une année que j'ai passée à solliciter pendant l'Assemblée législative. Depuis la guerre avec les puissances coalisées, j'ai donné au président de la Convention par une lettre le moyen de pouvoir effectuer une descente en Angleterre et j'ai fait voir l'expérience de mes moyens, m'étant servi de quelques charbonniers pour cette manœuvre, vu la facilité

de l'usage de mes rames que l'on peut conduire sans avoir fait apprentissage et comme si l'on était soi-même inventeur des moyens. J'ai remonté la Seine aux endroits les plus rapides depuis le pont qui fait face au Palais national, au Pont Neuf où jamais bateau à rames n'avait pu remonter. L'Assemblée a nommé trois commissaires et le citoyen Ruault, l'un d'eux fut chargé d'en faire le rapport. Le Comité m'a accordé neuf cents livres d'indemnité lesquelles je n'ai point touchées. A ma soixante-quatorzième année et sortant d'être malade au lit pendant plus de deux mois, l'humanité qui a toujours caractérisée la Convention me fait espérer qu'elle prendra en considération le triste état où je me trouve. Ruiné par les frais immenses que m'ont occasionnés mes recherches pour mes diverses opérations tant sur la mer que sur les différentes rivières où j'ai manœuvré et toujours avec succès, j'ai donné mon secret à l'État sous Choiseul qui le soumit aux sçavants de l'Académie, Il fut approuvé et je fus envoyé au Havre de Grâce et la campagne suivante à Dunkerque continuer mes opérations sous le général d'Hérouville, commandant en chef l'armée pour le débarquement en Angleterre et alors la paix fut faite. L'on m'avait promis une grande récompense que je n'ai jamais reçue. J'ose croire que dans votre sagesse vous voudrez bien venir au secours d'un vieillard presque infirme qui n'a recours qu'en (sic) vous et qui désirerait consacrer les jours qui lui restent à la prospérité de la République pour l'exécution de son projet et que vous le mettiez à même d'une aisance honnête pour terminer sa carrière. Tant qu'il vivra, il sera toujours prêt à partir aux ordres de la Convention à laquelle il a l'honneur de répéter en finissant que toutes les copies des pièces qui font preuve de la vérité de ses moyens sont à votre Comité de marine.»

[*Non signé*].

Renvoyé au comité de marine (1)

62

[*la cⁿ Valant, à la Conv., 25 niv. II*] (2)

« Représentans du Peuple,

La volonté partielle ne doit être rien devant la volonté générale. Cependant, un seul calomniateur retient mon mari dans les fers, depuis quatre mois, quoique la section des sans-culottes, toujours juste, ait nommé des commissaires, le 15 du courant, pour demander sa mise en liberté s'il est innocent, ou sa tête s'il est coupable. Que porte le procès-verbal de la levée de ses scellés ? Que ses papiers, soit manuscrits, soit imprimés, respirent le plus pur civisme.

A la veille de faire mes couches, non, je ne discontinuerai pas mes démarches. J'en ferai jus-

(1) Note de la main de Monmayou, datée du 25 niv. Au verso, d'une autre écriture : Le citoyen Babu demande en conséquence au Comité de vouloir bien lui nommer des défenseurs officieux auprès de la Convention nationale pour appuyer sa pétition.

(2) C. 289, pl. 893, p. 7.

(1) M. U., XXXV, 413.

(2) C. 289, pl. 893, p. 9.

qu'à mon dernier soupir. Très sûre que mon mari, patriote de 89, est aussi innocent que l'enfant que je porte dans mon sein, je lui dois le sacrifice de mon repos. Mais que peuvent mes démarches ? Ah ! trop long-tems ; elles ont été inutiles, pour que je puisse compter sur l'heureux effet qu'elles auroient dû produire... Celle que je fais aujourd'hui auprès de vous, Représentans du peuple ne sera pas inutile. Jamais la Justice ne vous fut demandée en vain. Je sais que, devant tout examiner, tout combiner, tout peser, il est nécessaire que la Justice marche lentement, mais depuis onze décades que ma douleur veille pour l'attendre, n'est-il pas tems qu'elle arrive à la fin ?

Je suis enceinte de huit mois, la place de mon mari est supprimée ; nous n'avons plus pour subsister lui et moi, que la ressource de vendre quelques effets qui nous restent. Telle est notre détresse.

Représentans du peuple, vous êtes justes, vous êtes humains. J'ai donc lieu d'espérer que vous chargerez votre Comité de sûreté générale de statuer, dans le plus court délai possible, sur la validité ou la non validité de la détention de mon mari. »

F. VALANT.

Renvoyé au comité de sûreté générale (1)

[Pétition du cⁿ Valant au C. de S. G., 21 vend. II] (2)

« Représentants du peuple,

Au nom de votre justice, car c'est elle seule que je réclame, daignez faire droit à la réponse à mon écrou. Je vous la soumetts.

Etant allé demander des nouvelles de Perpignan aux députés de ce pays qui est mien, je les trouvai à l'hôtel d'Arbois, rue Traversière St-Honoré, dans un même appartement qu'ils occupoient ensemble. Là étoit Birotteau, l'un d'eux, que j'avois perdu de vue depuis plus de 10 ans, aux époques à laquelle nous suivions lui et moi les écoles de droit à Perpignan, sans être cependant le moins du monde liés. Jamais je n'avois mis le pied chez ses parents, jamais il n'étoit venu chez les miens. Quand je le revis à Paris, il étoit gardé à vue par un gendarme, et se trouvoit avec sa femme, ses collègues et leurs épouses. Ce n'est pas lui Birotteau que j'étois allé voir ; c'étoit les autres députés de mon pays. Birotteau ayant été l'un des appelants, et moi ayant, l'un des p^{res}, provoqué à la tribune de ma section, et dans un écrit, rendu public par ordre de l'ass[emblée] générale, la mort de L. Capet, peut-on présumer, pour peu que l'on réfléchisse, que j'aie eu des relations avec Birotteau !

Dans la conversation que j'eus avec les députés de mon pays et leurs épouses, ils me dirent qu'ils iroient voir un jour le cabinet d'histoire naturelle et les serres du jardin national des plantes, et comme ma demeure est vis-à-vis, ils me ren-

dirent, par occasion, une visite. Birotteau profita de cette occasion, il vint suivi de son gendarme, accompagné de sa femme, de ses collègues de leurs épouses et de deux députés extraordinaires de Perpignan. N'ayant jamais eu avec lui, ni à Paris, ni ailleurs, de conversation particulière, ne lui ayant de ma vie parlé tête à tête, je ne conçois pas comment mes accusateurs ont fait pour donner à leur dénonciation la couleur de la vraisemblance.

Peu de jours, après avoir vu Birotteau à Paris pour la seconde et dernière fois, je me chargeai de faire imprimer des couplets contre les députés traîtres et l'on sait que Birotteau est du nombre. Voici le premier de ces couplets :

A l'honorable clique
De Brissot et Pétion,
De par la république,
Haine ! indignation !
Vous voilà donc à bas,
Conspirateurs infâmes.
Et le parti que vous rompiez
Et le peuple que vous vendiez
Ont découvert vos trames.

C'est le cⁿ Cagnion, commandant en second de la force armée de la section des sans-culottes et moi qui donnâmes l'idée de ces couplets à un de mes amis qui en est l'auteur. Si j'avois eu des relations avec Birotteau, je ne les aurois certainement pas resserées en répandant dans le public plus de 400 exemplaires que le C. Cagnion avoit imprimés à ses frais et dont j'avois corrigé l'épreuve. Tout ceci est, comme on le voit, diamétralement opposé avec les relations dont on m'accuse.

Mais, objectera-t-on, tu es allé voir la femme de Birotteau, depuis l'évasion de ce traître. Oui, je l'ai rencontrée 3 fois chez la c^{tesse} Cassanyès, femme d'un député de ce nom, lequel vota pour la mort de L. Capet. Bien d'autres que moi ont vu ces deux citoyennes qui logent ensemble. A-t-on arrêté tous ceux qui les ont vues.

Je pourrais demander s'il est impossible que la femme d'un traître soit innocente, et si je suis répréhensible pour avoir conseillé, comme je l'ai fait, à cette malheureuse citoyenne de se divorcer avec un si mauvais mari : car il a toujours sacrifié son épouse à sa maîtresse.

Représentants du peuple, voilà la vérité toute une. Si je suis coupable, que je sois traité comme tel. S'il est très faux que je sois suspect, ayant obtenu de l'as[semblée] générale de ma section deux certificats de civisme successivement, est-il juste que vous me laissiez dans les fers, et que ma triste épouse et l'enfant qu'elle porte dans son sein, soient opprimés avec moi ? Permettez que, du fond de ma prison, je vous adresse les cris de Justice ! Justice ! Dès que vous me l'aurez rendue, je regarderai chacun de vous, comme mon bienfaiteur, comme mon père, et je serai aussi glorieux de ma détention, qu'un brave soldat l'est de ses blessures et de ses cicatrices.

A la maison d'arrêt de Ste-Pélagie. »

VALANT.

[Pétition de la cⁿ Valant à la Conv., 14 brum. II] (1)

« Justes Montagnards,

Un patriote aussi pur que le fut Lepelletier,

(1) F⁷ 4775³⁷, doss. 3.

(1) Note de la main de Monmayou, datée du 25 nivôse. Le C. de S. G^{le} arrêta, le 17 pluv. II, que le cⁿ Valant sera maintenu en état d'arrestation (F⁷ 4775³⁷, doss. 3).

(2) F⁷ 4775³⁷, doss. 3. Joseph Honoré Valant, prêtre, ci-dev^t second chapelain de la Pitié.